

SMart inaugure une Vallée dédiée aux créateurs

ENTREPRENEURIAT 5.000 m² à Molenbeek



Sandrino Graceffa, directeur général de la Société mutuelle pour artistes. © D.R.

Une ancienne blanchisserie industrielle de Molenbeek, sur un espace de 5.000 m² situé à l'angle des rues du Chœur et Lavallée (derrière le siège de la Fédération Wallonie-Bruxelles), va reprendre vie. L'organisation SMart (pour Société mutuelle pour artistes) en devient le locataire auprès d'un petit promoteur privé et va en faire un immense espace dédié aux artistes, créateurs, techniciens et entrepreneurs culturels. Cette Vallée abritera une salle d'expo, des ateliers, des espaces de stockage et un espace de coworking pour les métiers les plus bureautiques : journalistes, traducteurs, web designers, organisateurs d'événements, etc. Une première vague d'une petite cinquantaine de « créatifs » y sont attendus à partir du 1^{er} décembre. Ils y trouveront pour une somme modique (location mensuelle à 10 euros le m²) un lieu de travail « brut », juste pourvu du confort de base, qu'ils pourront personnaliser à leur guise. Autre particularité : l'espace de travail, sécurisé, sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un point important pour les métiers créatifs. La Vallée ne sera pas réservée aux membres de SMart. Et d'autres sociétés culturelles ou ASBL dans la filière « métiers créatifs » y seront les bienvenues, nous dit-on.

« De simple intermédiaire administratif entre donneurs d'ordre et prestataires, nous affirmons de plus en plus notre objectif d'aider les personnes à développer leurs activités. Nous sommes des entrepreneurs sociaux, mais des entrepreneurs quand même », explique le directeur général Sandrino Graceffa. Ce Lillois, ex-directeur de SMart France, a succédé il y a six mois à Pierre Burnotte et Julek Juro-

wicz, qui cofondaient SMart à Bruxelles il y a seize ans. Une de ses missions pour les prochains mois est de transformer SMart de fondation en coopérative.

Favoriser les métiers de la création

La Vallée espère créer une sorte de réseau social physique autour des métiers de création. « Notre ambition est de réunir des artistes individuels et des collectifs, des créateurs au statut précaire et des entrepreneurs culturels chevronnés, des permanents et des gens de passage », anticipe Sandrino Graceffa. Plus prosaïquement, la Vallée répond aussi à une demande croissante de la part d'artistes pour des ateliers avec un minimum de confort et de sécurité autant que des espaces de stockage à des prix abordables, ce qui est devenu rare à Bruxelles.

« Les gens ont souvent du mal à nous situer, entre le monde du salariat et l'entrepreneuriat classique. A travers notre croissance et un projet collectif comme celui-ci, nous démontrons que le clivage entre salariés et indépendants est de moins en moins pertinent. » Pour rappel, SMart prélève une commission de 6,5 % sur les montants facturés par le prestataire, en échange d'un suivi comptable, administratif, social et juridique. SMart gère également les questions sociales souvent tendues entre les travailleurs intermittents et l'Onem.

Présent dans dix pays européens, le groupe SMart emploie 120 personnes et facture pour environ 150 millions d'euros par an. L'organisation totalise 57.000 membres en seize ans, dont 25.000 effectifs actuellement. ■

OLIVIER FABES

L'Espagne vote une « taxe Google »

TECHNOLOGIES Elle touchera les agrégateurs de « news »

► Le parlement espagnol demande le versement d'une compensation financière pour l'utilisation des contenus par Google et Yahoo.

► Les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter ne sont pas concernés par la taxe.

Faut-il taxer Google pour sauver les médias d'une hémorragie de revenus publicitaires dont les priverait le géant du web ? Après l'Allemagne, en 2013, le débat vient de trouver une issue législative en Espagne. Auparavant, il avait fait rage dans d'autres pays comme la Belgique et la France.

Dans le cadre d'une réforme du droit de la propriété intellectuelle, le parlement espagnol vient d'adopter une loi qui prévoit le versement d'une compensation financière pour les services en ligne qui utilisent des extraits d'articles ou des liens vers des contenus de presse.

Cette législation ne touche que les « agrégateurs de contenus » tels que Google News ou son concurrent Yahoo News. Les réseaux sociaux comme Twitter et Facebook ne sont pas concernés. Le nouveau texte devrait être d'application dès le début 2015.

Google s'est dit « déçu de cette nouvelle loi parce que des services tels que Google News aident les éditeurs en acheminant du trafic vers leurs sites ». Il a ajouté vouloir « continuer à travailler avec les éditeurs espagnols pour augmenter leurs revenus tout en évaluant ses options face à cette nouvelle loi ».

L'Espagne n'est pas le premier pays à lancer une attaque frontale contre le géant de la recherche. En France, un projet de loi de l'ancienne ministre socialiste de la Culture, Aurélie Filippetti, avait contraint Google à négocier un accord avec l'État et les éditeurs. L'affaire s'était soldée par la création d'un « fonds pour la



Le nouveau commissaire européen au Numérique, Günther Oettinger, prône une taxe Google pour toute l'Europe. © PHILIP REYNAERS/PHOTO NEWS.

transition numérique » de soixante millions d'euros, alimenté par Google. Et par l'abandon du texte de loi.

Google s'était alors réjoui de cette issue négociée, parlant d'un « accord historique dans l'intérêt du peuple français ». Mais derrière ce phrasé pompeux, on devinait le soulagement de la firme de Mountain View, peu soucieuse de créer un précédent en Europe. S'exprimant quelques mois auparavant devant la commission Lescure, chargée de baliser l'agenda numérique du tout fraîchement élu François Hollande, Google avait comparé la perspective d'une rémunération pour la redirection d'un internaute vers un site de presse, à un taximan qui serait contraint de rétribuer un restaurateur chez qui il conduit un client.

En Allemagne, il n'y a pas de telle transaction et une « Lex Google » est entrée en vigueur en 2013. Elle prévoit le versement de commissions aux éditeurs des sites référencés. Pour en contrer les effets, Google n'a pas hésité à déréférencer l'ensemble des journaux allemands, leur proposant de revenir dans le giron de son

agrégateur de News à condition de renoncer au règlement financier. Ils sont tous revenus la tête basse, tant il semble difficile de boudier le trafic généré par Google.

Une taxe pour toute l'Europe

Les choses pourraient changer, cependant. Le nouveau commissaire européen au Numérique, Günther Oettinger, rêve de s'inspirer de l'exemple allemand pour imposer une « taxe Google » à l'ensemble des États-membres. Interrogé par le quotidien allemand Handelsblatt, il a indiqué que « si Google s'empare de la propriété intellectuelle européenne et en fait usage, l'Europe peut protéger cette propriété et demander à Google de payer pour cela ». La couleur est clairement annoncée.

Une sortie en phase avec la position des éditeurs belges francophones, qui ont bataillé avec Google durant plusieurs années devant les tribunaux avant d'arracher un accord, fin 2012. « La loi espagnole est une très bonne chose mais ça reste un élément très théorique, note Margaret Boribon, la secrétaire générale de la

fédération des éditeurs. On l'a vu en Allemagne où Google a appliqué des mesures de rétorsion immédiates. Individuellement, les États-membres ont du mal à régler le problème. C'est pour cela qu'il faut une solution au niveau européen, voire même mondial. »

Pour les éditeurs, s'il n'y a pas de pub sur Google News, on ne doute pas que ce dernier joue le rôle d'un produit d'appel. « Google pille nos contenus allégrement à l'échelle industrielle. C'est pour cela que nous ne parlons pas de taxe mais d'une légitime rémunération des producteurs de contenu », poursuit Margaret Boribon.

Un discours qui n'est cependant pas partagé par tous les acteurs des médias. Alors rédacteur en chef de Slate.fr et aujourd'hui passé à Libération, Johan Hufnagel voyait dans la taxe Google, un moment évoquée en France, le « prolongement artificiel des modèles économiques à bout de souffle des groupes de médias détenus pour la plupart par des géants du capitalisme français ». Le débat entre Google et les éditeurs est bien loin d'être clos. ■

ALAIN JENNOTTE

Delhaize veut généraliser la polyvalence

DISTRIBUTION La direction veut ramener l'horaire minimum à trois heures par jour

Conseil d'entreprise le matin pour la phase d'information, délégation syndicale nationale pour ouvrir les négociations l'après-midi... La procédure Renault de licenciement collectif allait-elle connaître un coup d'accélérateur ou, à tout le moins, un déblocage ce mardi ? Ceux qui le croyaient en ont été pour leurs frais.

« C'est le même scénario que chez Carrefour », commente Delphine Latawiec, secrétaire nationale de la CNE. A chaque fois qu'on a voulu aborder un point sur les salaires ou les intentions de la direction, celle-ci nous a renvoyés vers la délégation syndicale. »

En début de soirée, le banc syndical devait toutefois déchanter. « On nous a resservi la même chose qu'au conseil d'entreprise du matin, avec quelques détails et quelques mesures en plus », déplore Myriam Delmée, vice-présidente du Setca. Parmi ces mesures, cite-t-elle, la volonté d'instaurer une polyvalence totale dans les magasins pour le personnel de base, à l'instar de



Des grèves chez Delhaize ? Il n'est pas exclu d'en revoir tant les positions de la direction et des syndicats sont éloignées. © BELGA.

ce qui se fait notamment chez les hard discounters Lidl et Aldi, où tout le personnel peut travailler en rayon, en caisse ou en réserve. Autre mesure envisagée par la direction de Delhaize, confie Myriam Delmée : flexibiliser le temps de travail, en réduisant notamment la durée minimum à trois heures par jour d'affilée (au lieu de quatre, actuellement) pour le personnel

ayant moins de cinq années dans l'entreprise.

« Chaque réunion nous réserve son lot de surprise, regrette la représentante du Setca. La proposition de la direction a été adaptée mais pas dans le bon sens. » D'autant que les intentions en matière de rémunération subsistent, déplore le front commun syndical : baisse du salaire brut, gel des annuités, limi-

tation de l'ancienneté à 22 années, limitation de la prime annuelle au minimum sectoriel, etc. « Tout le volet salarial est imbuvable, insiste Delphine Latawiec (CNE). Les grèves menées en octobre l'ont démontré. » Le front commun attend donc, lors de la prochaine réunion de la délégation syndicale, ce 13 novembre, que la direction avance d'autres propositions.

Quant à des pistes pour éviter la fermeture de 14 magasins et la suppression de 2.500 emplois, on en est loin. « Je n'entends pas commencer à négocier tant que je ne sais pas quel modèle de magasin on va mettre en place et comment, avec quel personnel, on va le faire fonctionner », prévient Myriam Delmée. Et de lancer cet avertissement : « Le Setca n'acceptera pas de licenciement qui ne serait pas volontaire. Delhaize n'est pas moribond. Si l'entreprise, bénéficiaire, veut licencier 2.500 personnes sur 14.700, il est normal qu'elle fasse un effort supplémentaire. » ■

PASCAL LORENT

LE SOIR

Entrepreneur

securex
human capital matters

Wallonia.be

TOUTES LES INFOS
POUR ENTREPRENDRE
À BRUXELLES
1819
APPELEZ-LE
www.1819.be

WALLONIE
BRUXELLES

invest-export
brussels

Aux côtés de ces acteurs de la vie économique, Le Soir se mobilise pour stimuler l'esprit d'entreprise. Cet espace est leur, le nôtre, le vôtre.

www.lesoir.be/entrepreneur